

## Séance du 20 novembre 2018

Membres présents : MME CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard, MME MATHIAS Anne-Laure, M. SCARAMUS Jean-Pierre, MME DAMBREVILLE Nathalie, MME FERRAND Nicole, M PEYTEL Vincent, MME ZIMBOULAS Marie-Martine, M. JOLLY François, MME ABRY Madeleine, MME RIOU Evelyne, MME BOUDOYAN Stella, M. DECLAS Benjamin

Membre excusé : M. BAILLET Thierry

### 1 - Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour extension du pôle médical

Madame le Maire indique aux élus que 2 personnes souhaitent s'installer dans le village afin d'y exercer une activité de kinésithérapeute. Il s'agit de Mrs de Parisot et Marre. Ils sont de fait intéressés par le local anciennement BFL, mais il convient de réaliser un certain nombre de travaux, afin de mettre celui-ci aux normes.

L'enveloppe budgétaire est de 130.000 €. Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Accepté à l'unanimité.

### 2 - Clôture budget et des 2 régies de la Halle Paysanne

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les dernières écritures concernant la Halle Paysanne ont été comptabilisées (frais bancaires, recettes résiduelles, TVA...) et qu'il convient en conséquence de clôturer le budget et les 2 régies de cette entité.

Après délibération, le conseil municipal décide de clôturer:

- le budget de la Halle Paysanne
- la régie d'avances qui est à 0 €
- la régie de recettes et d'accepter le transfert de l'ensemble de l'actif résiduel, soit une trésorerie de 23.355.12 € sur le compte trésorerie de notre commune.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré

AUTORISE celle-ci à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision. Accepté à l'unanimité.

### 3 - Révision des tarifs pour concessions cimetière, location de salles, location des tables et bancs

Le conseil municipal, réuni en séance publique du 20 novembre 2018

ENTEND

A) l'exposé de Madame DAMBREVILLE Nathalie, informant le conseil municipal que les tarifs de location de salles n'ont pas changé depuis 2012. Elle propose de les actualiser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi que la location des tables et bancs de plein air, et les tarifs des photocopies:

1) Location salle des fêtes:

- Location salle des fêtes par les Poleymoriots en été : 400 €
- Location salle des fêtes par les Poleymoriots en hiver : 500 €
- Location salle des fêtes hors Poleymieux en été : 700 €
- Location salle des fêtes hors Poleymieux en hiver : 800 €

2) Location salle Mont Thou : 110 €

3) Location 1 table et 2 bancs de plein air : 8 €

4) Photocopies

- L'unité A 4 couleur : 0.30 €
- L'unité A 4 noir et blanc : 0.25 €

B) l'exposé de Monsieur MICHEL Jean-Bernard informant le conseil municipal que les tarifs des concessions : la dernière révision des tarifs remonte à 2012. Il propose les tarifs suivants :

- Ancien cimetière :
- Concessions simples : 150 €
- Concessions doubles : 270 €

- Nouveau cimetière :
- Concessions simples : 180 €
- Concessions doubles : 330 €
- Location vente cavurnes : 200 €
- Concession cavurnes : 150 €

Pour les caveaux, le prix de la location vente sera fixé ultérieurement lorsqu'une nouvelle rangée sera réalisée, et ce, en fonction du coût des travaux. Ceux-ci avaient été commandés à la Marbrerie FAGUET, mais elle cesse son activité. Il nous faudra voir avec son successeur ou bien une autre société.

Après débat, ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

#### **4 - Convention d'objectifs et de moyens de la Graine au Vent**

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Madame le Maire concernant la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Poleymieux au Mont d'Or et l'association « La Graine au Vent », en charge de l'accueil régulier et occasionnel des enfants du périscolaire et du centre de loisirs sans hébergement.

La Commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, pour répondre à ces besoins, fixe annuellement, dans le cadre de son budget primitif, le montant de son concours financier à l'Association « La Graine au Vent ». Cette subvention est versée en quatre échéances trimestrielles.

La convention est conclue pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après débat, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre l'Association « La Graine au Vent » et la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or.

Accepté à l'unanimité.

#### **5 - Reprise de concessions au cimetière**

M. MICHEL demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions ci-dessous dont l'état d'abandon a été constaté :

- P 030 - FROMENTIN Simone
- P 057 - MME LARRIEU épouse DURET Nicole
- A 005 - M. LAMURE

#### **6 - Indemnité de conseil allouée au percepteur**

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Madame le Maire concernant l'indemnité de conseil 2018 allouée à MME Agnès FILLEUX-POMMEROL, Comptable du Trésor de Rillieux-la-Pape.

Elle présente le décompte du montant de l'indemnité demandée sur une gestion de 12 mois, calculé sur la moyenne annuelle des dépenses des exercices 2015, 2016 et 2017 selon un barème. L'indemnité demandée au titre de l'année 2018 s'élève à 446,11 € bruts.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui allouer 50,00% de la somme, soit 223,06 € bruts.

Accepté à l'unanimité.

### **7 - Cession d'une bande de terrain Chemin du Bouchat**

Le conseil municipal prend acte que l'administré, sollicitant l'acquisition d'une bande de terrain au 130 Chemin du Bouchat, refuse la proposition de la municipalité (délibération du 4/9/2018), du fait qu'une partie est non constructible.

### **8 - Autorisation de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire ou l'un de ses Adjointes à payer les dépenses de la section investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accepté à l'unanimité

### **9 - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Vu le Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires,

Vu l'instruction NOR FCPE1610506J du 15 avril 2016 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder, en fonction des nécessités de service et à la demande des élus, la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires aux agents des cadres d'emplois suivants, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels :

| <b>Filière</b> | <b>Grade</b>   |
|----------------|--|
| Administrative | Attaché  |
|                | Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe       |
| Culturelle     | Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe       |
| Médico-sociale | Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles |
| Technique      | Adjoint technique  |

### **10 - Points voirie**

Madame MATHIAS informe le conseil municipal sur :

- Travaux RD 73 :

- Fin de pose du collecteur d'eau pluviale par Stracci
- Pose des bouches de raccordement sur RD 73 et sur chemin du Cruy
- Mise en place des nouveaux trottoirs sur RD 73 puis des plateaux par Eiffage Route

- Travaux d'amélioration de sécurité routière dans le village

- Carrefour Montée des Chavannes/Chemin de l'Ancienne Eglise :

. Pose de quilles sur une trentaine de mètres entre le Chemin du Pavé et les 2 places de stationnement matérialisées vers la Montée des Chavannes, afin de permettre la giration sécurisée au carrefour, et la mise en valeur de la nouvelle signalétique.

. Création d'une zone de stationnement en-dessous de l'entrée du chemin du Pavé sur une trentaine de mètres

- Chemin de la Tour Risler

Pose de quilles vers le carrefour avec le Chemin de la Croix Rampau pour permettre la giration correcte des véhicules

- Route de la Roche

Pose de quilles par rapport à la borne incendie vers le N° 94 et création d'un petit cheminement piétons au droit du N° 81 où la route est trop étroite pour permettre du stationnement

- 11 - Points environnement

MME MATHIAS signale :

- Achèvement de la pose de la nouvelle signalétique : Elle remercie tous les membres de la commission qui ont réalisé ce travail, ce qui représente des économies financières importantes pour la commune (environ 3000 € selon les devis de fourniture et pose complète).

- Taille des haies : suite à un recensement cet automne (comme l'an passé), 11 courriers ont été envoyés à des habitants dont la végétation ou les branches d'arbre débordaient sur la voie publique.

- Démarrage du chantier de déblaiement de la galerie d'arrivée d'eau de la source des Gambins au lavoir éponyme, bien chargée en limon sur 26 m de long, samedi 24 novembre à 11 heures avec les membres de la commission.

- Eclairage public : Mise à plat du dossier pour faire des économies d'énergie et diminuer la pollution lumineuse : une rencontre a eu lieu avec le SIGERLY, afin d'avoir la situation exacte de tous les lampadaires, leur typologie, types de lampes, consommations... Une étude est mise en place, et la commission proposera en 2019 une première étape d'amélioration.

- Décorations fin d'année : Leur mise en place sur le balcon de la mairie est prévue le 8/12.

- Parapente : Rencontre avec la population à la Croix Rampau samedi 1<sup>er</sup> décembre à 11h30, suite à une matinée de débroussaillage des pentes concernées par l'activité

## 12- Points école

MME BOUDOYAN informe le conseil municipal de :

-Ouverture de la cinquième classe

- Demande faite par les institutrices : vidéoprojecteur interactif dans chaque classe . Le VPI doit être relié à un ordinateur dans chaque classe et projection d'une image sur une surface blanche, soit un tableau blanc, soit directement sur un mur blanc. Le conseil municipal en accepte 1 par an dans les classes élémentaires

- Nouveau fonctionnement de l'étude du soir avec une étude courte de 45 min (environ 10 enfants) et une étude longue jusqu'à 18h30 (20 enfants)

- Exercice "attentat intrusion" fait le 27 septembre : demande d'achat de 5 cornes de brume

- Point sur le 11 novembre avec texte et poème lu par les enfants et chant de la Marseillaise

- Départ de Soizic LEFRANCOIS, ATSEM, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, remplacée par Colette PLUQUIN à partir du 24 septembre 2018.

- Travaux envisagés pour le gymnase : M. MICHEL informe le conseil municipal que certaines classes de l'école primaire de la commune ne peuvent utiliser le gymnase car les effectifs dépassent 19 élèves. Pour une utilisation optimale du gymnase communal, une issue de secours pourrait être envisagée.

### **13 - Chantier de jeunes été 2019**

MME MATHIAS informe qu'il est proposé de faire la réfection du mur en bas du terrain du nouveau cimetière, le long du Chemin de Nerbey, avec l'Association Jeunesse et Reconstruction.

Comme les années précédentes, M. Vincent PEYTEL sera l'animateur, et l'ensemble des Poleymoriots est invité à se mobiliser pour des actions avec ces jeunes de nationalité

### **14 - Questions diverses**

#### **1) Désignation des membres de la commission de contrôle**

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de la suppression des commissions administratives de révision des listes électorales au 10 janvier 2019, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune. Pour les communes dont 1 seule liste a obtenu des sièges lors du dernier renouvellement, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Ainsi, sont désignés :

- Conseillers municipaux :

Titulaire : Benjamin DECLAS

Suppléant : Madeleine ABRY

- Délégué de l'administration :

Titulaire : Arlette DURAND

Suppléant : Néant

- Délégué du TGI

Titulaire : Marinette PEYTEL

Suppléant : Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Prochain conseil : le Jeudi 20 Décembre 2018